

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1777

AMENDEMENT

présenté par
M. Sansu, M. Tjibaou et M. Maurel

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	700 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	700 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de repli s'oppose à la quatrième baisse consécutive que subit l'APD, en revenant sur les crédits rabotés, soit 700 millions d'euros.

Pour rappé, dans la copie du sénat, l'aide publique au développement ne représenterait plus que 0,48% du revenu national brut français, loin derrière l'objectif demandé par l'OCDE, qui veut que chaque pays y contribue à hauteur de 0,7% de son RNB.

À cette fin, notre amendement propose d'abonder de 700 000 000 de crédits en AE et en CP le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » en prélevant, en AE et en CP, hors titre 2, 700 000 000 de crédits de l'action 2 « Aide économique et financière bilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement. Nous appelons évidemment le gouvernement à lever le gage.